

CAP ORNE

RÈGLEMENT 2018/2019

DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU RÉSEAU CAP ORNE



COMMENT S'INSCRIRE

1. vérifier que vous rentrez dans les conditions de saisie par internet

► SI C'EST UN RENOUVELLEMENT : (VOUS AVEZ DÉJÀ FAIT UNE DEMANDE LES ANNÉES PRÉCÉDENTES)

1. clic sur onglet « renouvellement »
2. saisir votre identifiant et mot de passe qui figurent dans le mail envoyé par CAP ORNE
3. modifier ou compléter les données rechargées
4. vous avez la possibilité d'insérer une photo qui sera imprimée directement par nos soins sur le titre de transport.
Si vous avez des difficultés pour l'insérer, ce n'est pas grave, continuez votre inscription et vous la collerez à réception du titre de transport
5. avant de cocher l'attestation sur l'honneur, vous avez la possibilité d'apporter toutes modifications
6. une fois validée, votre demande vous sera transmise qu'après paiement de la participation familiale si vous êtes redevable.

► SI C'EST UNE 1^{RE} DEMANDE :

1. clic sur onglet « 1^{re} demande »
2. saisir nom, prénom et date de naissance de l'élève
3. saisissez les informations sur le formulaire
4. vous avez la possibilité d'insérer une photo qui sera imprimée directement par nos soins sur le titre de transport.
Si vous avez des difficultés pour l'insérer, ce n'est pas grave, continuez votre inscription et vous la collerez à réception du titre de transport
5. avant de cocher l'attestation sur l'honneur vous avez la possibilité d'apporter toutes modifications
6. une fois validée votre demande sera transmise au service des transports, qu'après paiement de la participation familiale, si vous êtes redevable.

► SI C'EST UNE GARDE ALTERNÉE ET UNE 1^{RE} DEMANDE

1. clic sur onglet « 1^{re} demande »
2. saisir nom, prénom et date de naissance de l'élève
3. clic « envoyer »
4. cocher le sexe
5. cocher « garde alternée » (*) L'ex conjoint, lorsqu'il fera sa demande devra cliquer sur l'onglet bleu « garde alternée ». Attention, si votre demande est payante, elle devra être réglée avant de pouvoir saisir le second titre de transport. L'ex conjoint devra connaître l'identifiant et le mot de passe.

(*) Si vous avez oublié de cocher « garde alternée »

- clic sur onglet « nous écrire » et préciser dans le message « demande garde alternée ».

A réception, le service des transports fera le nécessaire pour que vous puissiez saisir, 2 jours ouvrés plus tard, votre 2^{de} demande en garde alternée

- Vous devrez alors cliquer sur l'onglet bleu « garde alternée » et suivre la procédure

6. vous avez la possibilité d'insérer une photo qui sera imprimée directement par nos soins sur le titre de transport.
Si vous avez des difficultés pour l'insérer, ce n'est pas grave, continuez votre inscription et vous la collerez à réception du titre de transport
7. avant de cocher l'attestation sur l'honneur, vous avez la possibilité d'apporter toutes modifications
8. une fois validée, votre demande sera transmise au service des transports, après paiement si vous êtes redevable
9. Le second titre de transport (service gratuit) se fait en cliquant sur l'onglet bleu « Garde alternée »

► DEUX DEMANDES ÉTAIENT DÉJÀ EN « GARDE ALTERNÉE » L'AN PASSÉ

1. clic sur onglet « renouvellement »
2. reconduire la 1^{ère} demande en cochant « garde alternée »
3. clic sur onglet « garde alternée » pour la seconde et suivre la procédure